

Annie Chapelier – Députée  
4<sup>ème</sup> circonscription du Gard  
Membre de la Commission des Affaires sociales  
Membre de la Délégation aux Droits des femmes  
Membre de la Délégation aux Outre-mer

Saint Hilaire de Brethmas, le 09/11/2020

**Réf.** : AC/MM/201109

Madame Geneviève Darrieussecq  
Ministre déléguée en charge de la Mémoire et  
des Anciens combattants  
14, rue St Dominique  
75007 PARIS

**Objet** : Attribution de la médaille de la Défense Nationale aux Vétérans des Essais Nucléaires au Sahara et en Polynésie

Madame la Ministre,

Les travailleurs et les vétérans des centres des expérimentations nucléaires n'ont participé à aucun combat armé, mais la puissance destructrice de l'arme nucléaire a laissé ses séquelles dans leur chair, comme l'a reconnu la France avec la Loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

Le Général d'armée Benoît Puga, Grand chancelier de la légion d'honneur, a confirmé dans son courrier du 28 juin 2019 que ces participants à l'indépendance de la France sauraient être décorés de la médaille de la Défense Nationale, avec agrafe « Essais Nucléaires ».

A ce jour, le décret d'application de cette attribution semble être toujours en relecture au sein du Ministère des Armées.

En ma qualité de parlementaire, je me permets d'appuyer le souhait de ces travailleurs et vétérans, dont nombre d'entre eux approchent de leur fin de vie, que leur dévouement pour la France soit officiellement reconnu et qu'ils puissent bénéficier dans les meilleurs délais de la décoration mentionnée plus haut.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

**Annie CHAPELIER**